



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Jeudi 11 juin 2026 – 9h00 - 12h30
Présidence :	M. Claude DELFORGE
Présents :	MM. Pierric BERNARD HERVE – Antoine EMMANUELLI - Jean-Jacques GAZEAU (visio) – Guy GLARIA (visio) – Alexandre GOUGNARD – Yann LEROY (visio) – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Pascal TRANQUILLE MMES Pauline BLONDEAU (visio) – Aline RIERA
Participants :	MM. Sylvain GRIMAULT – Mikaël JEFFROY (DFAT) – Bertrand BAUWENS – Emilien GADRET (DCN) – Lionnel DUCLOZ – Patrick PION (DTN) MMES Sonia EOZAN (DFAT) – Manon PERRIERE (DCN)

1. Approbation de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve les procès-verbaux suivants :

- Réunion du Bureau Exécutif du jeudi 7 mai 2026 ;
- Réunion du Bureau Exécutif du mardi 26 mai 2026.

2. Vie fédérale - Communications

A. Compte-rendu de commissions

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les comptes-rendus de commissions suivants :

- Commission fédérale du football éducatif : réunion du 14 avril ;
- Commission fédérale du football éducatif : réunion du 19 mai ;

Le Bureau Exécutif informe que la proposition de changement de nom de la commission, à savoir, Commission fédérale du football des enfants, devra être soumise à la prochaine Assemblée Générale d'hiver de la FFF (évolution des règlements généraux).

- Commission fédérale de structuration des clubs : réunion du 26 mai
- Commission fédérale du bénévolat : réunion du 27 mai ;

Le Bureau Exécutif approuve le « Guide du bénévolat 2026 ». Celui-ci sera communiqué aux territoires dans le courant du mois de juin et prendra effet au 1^{er} juillet.

- Commission fédérale du Foot Loisir / Foot Santé : réunion du 8 juin.

B. Vie des collèges

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus des dernières réunions organisées au sein des collèges.

C. Calendrier statutaire

Le Bureau Exécutif valide la tenue des prochains Bureau Exécutif :

- Le lundi 22 juin, à 11h, en visio-conférence ;
- Le jeudi 16 juillet, horaire à définir, en visio-conférence.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

3. Accompagnement des territoires

A. FAFA Instances

Le Bureau Exécutif valide les demandes de subventions suivantes :

- District de Football des Vosges : dossier n°5606260501, projet de Création / Acquisition d'un siège administratif de District, coût subventionnable de 976 002 €, aide allouée à hauteur de 150 000 € ;
- District de Football du Morbihan : dossier n°7705260403, projet d'Acquisition d'un véhicule de transport, coût subventionnable de 25 687 €, aide allouée à hauteur de 12 800 €.

Le ou les membres du Bureau Exécutif appartenant au territoire concerné par la décision n'ont pas participé au vote.

La notification officielle sera adressée au porteur de projet.

B. Equipes techniques régionales

a. Evolution des effectifs

Le Bureau Exécutif, après avoir pris connaissance des besoins exprimés officiellement par les ligues, valide l'évolution des effectifs des ETR reconnus par la DTN et financés par la LFA, à compter de la saison 2026/2027, de la manière suivante :

- 7 nouveaux postes de Conseillers Techniques Régionaux Futsal : Ligues Centre Val-de-Loire, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Méditerranée, Occitanie, Pays de la Loire, Auvergne Rhône-Alpes (la Ligue des Hauts de France étant déjà pourvue)
- 15 postes de Conseillers Techniques supplémentaires :
 - o 2 CT en Centre Val-de-Loire ;
 - o 2 CT en Nouvelle Aquitaine ;
 - o 1 CT en Corse ;
 - o 1 CT en Bretagne ;
 - o 1 CT en Occitanie ;
 - o 3 CT en Pays de la Loire ;
 - o 1 CT en Bourgogne Franche-Comté ;
 - o 4 CT en Auvergne Rhône-Alpes

Les conditions de déploiement de ces postes seront étudiées avec chacune des Ligues concernées. Une nouvelle convention ETR sera alors élaborée pour la période 2026 / 2029, tenant compte des postes déjà reconnus et ceux à venir.

b. Certificat Fédéral de Conseiller Technique (CFCT)

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide la proposition conjointe de la Direction Technique Nationale et de l'Institut Emploi Formation du Football, qui acte le passage de la formation CFCT à 1 an (3 modules – 72h de formation) à compter de la saison 2026 / 2027 dans des conditions d'accompagnement financier inchangées (FAFA Formation).

C. Projet Sportif Fédéral – Agence nationale du Sport – Campagnes « Instances »

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les enveloppes attribuées au titre de la Campagne « Instances » 2026 du Projet Sportif Fédéral, porté par l'Agence nationale du Sport. L'enveloppe totale s'élève à 2 102 300 € et est répartie sur 106 dossiers (91 districts et 15 ligues), pour un total de 395 actions éligibles.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

4. Accompagnement des clubs

A. Engagements – Plateforme Le Corner

Le Bureau Exécutif prend connaissance d'un point d'étape des commandes sur la plateforme Le Corner :

- Opération promotionnelle Le Corner Mai – Juin : 100 commandes, pour un chiffre d'affaires de 30 678,74 €. La FFF aura financé 10 000 € sur le plafond fixé de 10 000 € ;
- Foot Loisir, dotations FFF pour les clubs : 20 commandes, pour un montant de 7 825,40 € ;
- Opération tablettes : sur un budget alloué de 250 000 € (50 € x 5 000 tablettes), le budget utilisé s'établit à 161 903,35 € (soit, 3 257 tablettes achetées pour 2 203 commandes)
- Club des territoires innovants : 3 commandes avec l'activation de 3 codes promotionnels pour un financement FFF de 400 € ;
- Ma P'tite Planète : 2 commandes avec l'activation de 2 codes promotionnels pour un financement FFF de 1 000 € ;

B. Plan d'urgence DTN Football Féminin

Afin d'accompagner le déploiement du plan d'urgence de la DTN en faveur du développement de la pratique féminine, le Bureau Exécutif valide, pour cette fin de saison :

- la dotation d'un bon d'achats d'une valeur de 350 €, valable sur la plateforme Le Corner, en faveur des 800 clubs identifiés par les conseillers techniques amenés à renforcer leur école féminine de football. Cela représente donc une enveloppe budgétaire de 280 000 € financée par le Fonds d'Aide au Football Amateur.
- La dotation d'un bon d'achats d'une valeur de 350 €, valable sur la plateforme Nike Foot Amateur, en faveur des 700 clubs identifiés par les conseillers techniques amenés à créer une école féminine de football. Cela représente donc une enveloppe budgétaire de 245 000 € financée par le Fonds d'Aide au Football Amateur.

C. Challenge National PEF 2026

Le Bureau Exécutif rappelle que cette saison encore, l'évènement final du Challenge National PEF rassemblera 16 délégations : 13 délégations provenant des ligues métropolitaines et 3 délégations complémentaires. Il rappelle que les 3 clubs supplémentaires proviennent des ligues ultra marines pour deux d'entre eux et d'un coup de cœur FFF pour le dernier. Les 13 premiers lauréats étant identifié par les Ligues métropolitaines et la Ligue de Corse et présents dans le tableau récapitulatif proposé plus bas.

Afin de sélectionner les 3 clubs complémentaires, un jury fédéral s'est réuni le mardi 2 juin 2026 à 16h00. Une étude des propositions des lauréats issues des ligues ultra-marines a amené à l'identification de l'A.S. ILIENNE AMATEURS - 537171 (Saint-Pierre-et-Miquelon) et de l'A.S. DE SADA – 538249 (Mayotte), dont les actions éducatives mises en place sur la saison 2025/2026 ont été nombreuses, variées et de qualité, comme lauréats régionaux de l'outre-mer. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations aux clubs lauréats des Ligues Ultra-marines non retenus et salue le travail effectué par ces clubs :

- SPORTING CLUB LAMENTINOIS (Martinique)
- AS RC DE BASSE TERRE (Guadeloupe)
- AS ST SUZANNE (La Réunion)
- AS DRAGON (Polynésie)

Le Bureau Exécutif souligne particulièrement la belle saison éducative 2025/2026 du club martiniquais, lauréat en 2024/2025 ainsi que le travail d'accompagnement des Ligues ultra-marines, particulièrement la Ligue de la Réunion avec un taux d'engagement des clubs dans le dispositif très élevé (68%). Le Bureau Exécutif encourage les clubs et ces territoires à poursuivre leur engagement.

Pour l'identification du coup de cœur FFF, le jury a décidé de valoriser un club provenant de la Ligue qui compte le taux d'engagement de ses clubs le plus élevé. Parce que la Ligue qui compte le taux



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

d'engagement le plus élevé est la Ligue des Pays de la Loire, le Bureau Exécutif valide, sur proposition du jury, le club du U.S. GUÉCELARD - 507787 (Sarthe), qui était classé 2^{ème} au niveau régional.

Tableau récapitulatif des clubs lauréats participant à l'évènement final du Challenge National PEF 2026 :

LIGUE	DISTRICT	NUM AFFIL	NOM CLUB
PARIS ILE DE FRANCE	SEINE SAINT-DENIS	550738	DRANCY FUTSAL
NORMANDIE	SEINE MARITIME	513912	MAISON DE QUARTIER GRIEU VALLON
CENTRE VAL DE LOIRE	LOIR-ET-CHER	542757	ENTENTE SUD LOIRE FOOTBALL
NOUVELLE AQUITAINE	CHARENTE MARITIME	540957	ASSOCIATION DE FUTSAL DES 2 CHARENTES
CORSE		582335	FOOTBALL CLUB BORGIO
AUVERGNE RHONE ALPES	LYON ET RHONE	504446	ET.S. LIERGUOISE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	HAUTE SAONE	516116	A.S. MELISEY ST BARTHELEMY
HAUTS DE FRANCE	COTE D'OPALE	565120	FORMATION CALAIS MARCK
BRETAGNE	COTES D'ARMOR	515582	ST. PLEUDIHENNAIS
PAYS DE LA LOIRE	VENDEE	560129	LES SABLES VENDEE FOOTBALL
OCCITANIE	TARN	580641	F.C. VIGNOBLE 81
MEDITERRANEE	VAR	500452	U.S. LUCOISE
GRAND-EST	MEURTHE ET MOSELLE	564893	CERCLE SPORTIF DU BASSIN ORNAIS
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON		537171	A.S. ILIENNE AMATEURS
MAYOTTE		538249	A.S. DE SADA
PAYS DE LA LOIRE	SARTHE	524317	U.S. GUÉCELARD

D. Club Lieu de Vie

Le Bureau Exécutif prend également connaissance des lauréats régionaux identifiés par les Ligues et félicite ces clubs qui se rendront le 26 et 27 juin 2026 à Clairefontaine pour un week-end de valorisation. Il souligne le travail des territoires dans l'accompagnement et l'identification des clubs lauréats.

LIGUE	DISTRICT	NUM AFFIL	NOM CLUB
PARIS ILE DE FRANCE	Seine Saint Denis	500150	FC BOURGET
NORMANDIE	Calvados	518783	C.LAIQ. COLOMBELLOIS
CENTRE VAL DE LOIRE	Eure-et-Loir	548860	DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN
NOUVELLE AQUITAINE	Gironde	563803	F.C. DES GRAVES
AUVERGNE RHONE ALPES	Cantal	508740	CERC.S. ARPAJONNAIS
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Doubs-Territoire de Belfort	508627	F.C. GRANDVILLARS
HAUTS DE FRANCE	Côte d'Opale	521530	AS FRUGEOISE
BRETAGNE	Ille-et-Vilaine	501887	A.S. ROMILLE
PAYS DE LA LOIRE	Vendée	560129	LES SABLES VENDEE FOOTBALL
OCCITANIE	Gers	506038	F.C. L'ISLE JOURDAIN
MEDITERRANEE	Côte d'Azur	517305	AS LA FONTONNE ANTIBES
GRAND-EST	Haute-Marne	532094	A.S. LUZY VERBIESLES FOULAIN

5. Direction des Compétitions Nationales

A. Calendrier Futsal – 2026 / 2027

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide :

- Le calendrier 2026/2027 des compétitions Féminines Futsal ;
- Le calendrier 2026/2027 des compétitions Jeunes Futsal.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

B. Délégués nationaux – 2026 / 2027

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide :

- La suppression de la catégorie A', ne correspondant plus aux besoins à venir des compétitions fédérales ;
- La composition du corps des délégués pour la saison 2026 / 2027 et les effectifs par catégorie, soit 46 Délégués A et 93 Délégués B ;
- Le règlement intérieur de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux.

C. Licence Club Fédéral – Session de rattrapage

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction des Compétitions Nationales et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide d'octroyer 25% supplémentaires de la Licence « Club Fédéral », pour cette saison 2025-2026 aux 2 clubs à statut amateur possédant désormais un niveau de Label Jeunes supérieur :

- SPORTING CLUB AUBAGNE AIR BEL (NATIONAL)
- AVIRON BAYONNAIS (NATIONAL 2)

Ces derniers percevront dès lors 25% du montant total de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral », en plus des montants déjà perçus (75 000 € pour un club de National et 12 500 € pour un club de National 2)

De plus, le Bureau Exécutif au regard de la jurisprudence des saisons précédentes, et compte tenu de la spécificité du football féminin insulaire, valide une obtention exceptionnelle de 10% supplémentaires de la Licence « Club Fédéral » aux clubs Corses se trouvant à 75% d'obtention des points, passant ainsi le montant total perçu à 85% de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral ».

Le ou les membres du Bureau Exécutif appartenant au territoire concerné par la décision n'ont pas participé au vote.

D. Futnet

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide :

- La composition des groupes des championnats de D1 et de D2 Futnet ;
- Le calendrier 2026/2027 des compétitions et événements Futnet ;
- Le logo et la charte graphique de la Coupe de France Futnet.

6. Développement des pratiques

A. Challenge national Foot en Marchant

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide le principe d'attribution d'une seconde place qualificative visant à garantir un nombre pair d'équipes engagées lors de la phase nationale du Challenge National Foot en Marchant (fixé à 14 équipes).

À ce titre, il est arrêté que, parmi les treize Ligues concernées, la place supplémentaire est attribuée à la Ligue disposant du plus grand nombre de licenciés Loisir enregistrés au titre de la saison 2025-2026, effectif arrêté au 1er mai 2026 (soit postérieurement à la date limite d'édition des licences fixée au 30 avril 2026).

En application de ce critère objectif et vérifiable, la Ligue de Football des Hauts-de-France avait été notifiée comme bénéficiaire de cette place supplémentaire (cf. Bureau Exécutif de la LFA du 7 mai 2026). En raison de la notification de la Ligue de ne pas présenter d'équipe, la seconde place qualificative est finalement attribuée à la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine.

Le ou les membres du Bureau Exécutif appartenant au territoire concerné par la décision n'ont pas participé au vote.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

B. Calendrier des finalités nationales – 2026 / 2027

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les dates des finalités nationales pour la saison 2026 / 2027 :

- Espoirs du futsal : 10 & 11 avril 2027
- eCoupe de France : 14 & 15 mai 2027
- Foot en Marchant : 29 & 30 mai 2027
- Foot5 : 19 & 20 juin 2027

7. Engagement

Le Bureau Exécutif prend connaissance d'une information sur le dispositif *Duoday*, une journée d'immersion professionnelle pour une personne en situation de handicap au sein d'une entreprise. La volonté fédérale, déjà engagée dans le dispositif, à Grenelle et à Clairefontaine, est de pouvoir déployer cette démarche au niveau des ligues, des districts et des clubs pour renforcer l'inclusion sur l'ensemble du territoire. Une information sera prochainement transmise dans ce cadre.

Le Bureau Exécutif prend également connaissance du projet d'évolution du dispositif Service Civique, basé sur les constats et les besoins identifiés. Il est ainsi proposé de réaffirmer les priorités fédérales autour de 3 publics prioritaires (5-13 ans ; femmes et filles ; personnes en situation handicap) et 4 enjeux forts :

- La protection de nos licenciés ;
- Le renforcement du vivre-ensemble ;
- Le développement de l'écocitoyenneté et la réduction de l'impact environnemental ;
- Le renforcement de la mixité par la féminisation du football.

Une information sera prochainement transmise dans ce cadre.

8. Agenda statutaire

- Lundi 15 juin : Commission fédérale du FAFA Equipement et Transport, en visio-conférence ;
- Mercredi 17 juin : Collège des acteurs du football amateur, au siège de la FFF ;
- Lundi 22 juin : Bureau Exécutif de la LFA, en visio-conférence ;
- Jeudi 16 juillet : Bureau Exécutif de la LFA, en visio-conférence ;

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
